

CIRCULAIRE

N° 2009- 915/YR/DEXCO DU 20 JUILLET 2009

Division
Des examens et concours

VR/DEXCO

Affaire suivie par
HASHIMOTO Ariel
Bureau 216
Téléphone
(687) 26 61 76
Fax
(687) 26 61 73
Mél.
ahashimoto
@ac-noumea.nc

22 rue Dézarnaulds
BP G4
98848 Nouméa Cedex

CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PERSONNELS GERES PAR LA DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE – SESSION 2010–

Sont concernés:

- Les concours de recrutement de professeurs de l'enseignement du second degré des lycées et collèges ainsi que les concours correspondants pour les maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat ;
- Les concours de recrutement et les examens professionnels de personnels administratifs, sociaux, de santé et de bibliothèques.
- les concours de recrutement de personnels d'encadrement ;

1. MODALITES ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour les modalités et conditions d'inscription, les candidats sont invités à consulter les pages suivantes du site Internet du ministère de l'éducation nationale :

1.1 Pour les concours de recrutement de personnels de l'enseignement du second degré :

<http://www.education.gouv.fr/siac2>

ATTENTION aux nouvelles dispositions concernant les conditions de diplômes
Consulter le Guide concours (conditions d'inscription, nature des épreuves)

1.2 Pour les concours de recrutement et les examens professionnels de personnels administratifs, sociaux, de santé et des bibliothèques

<http://www.education.gouv.fr/siac3>

1.3 Pour les concours de recrutement de personnels d'encadrement

<http://www.education.gouv.fr/siac4>



2 / 2

2. DATES D'OUVERTURE DES SERVEURS



A compter de la session 2010, l'inscription par Internet s'effectue en une phase unique d'inscription et de validation.

- Ouverture des serveurs : **le jeudi 10 septembre 2009**, à partir de 12 heures, heure de Paris.
- Fermeture des serveurs : **le 20 octobre 2009**, à 17 heures, heure de Paris. Aucune demande ne peut plus être formulée postérieurement à cette date

NB : L'inscription par Internet doit être systématique. Elle permet au candidat de maîtriser et de contrôler son inscription

3. RENSEIGNEMENTS

Pour plus de renseignements et d'informations les candidats sont invités à consulter :

- **le bulletin officiel spécial N°7 en date du 16 juillet 2009** du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche disponible sur le site Internet du ministère de l'éducation nationale à l'adresse :

<http://www.education.gouv.fr/pid21535/special-n-7-du-16-juillet-2009.html>

- **le site Internet du vice rectorat de la Nouvelle Calédonie** à l'adresse :

<http://www.ac-noumea.nc>

**Pour Le Vice-Recteur
Le Chef de la Division
Des Examens et Concours**

Julien LE RAY